



Commune de SEPT-SORTS
77260

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 JANVIER 2014

PRESIDENT : M. ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DE VISCH, M. Alain LECOMTE, M. Jean-François RICHARD, M. Pascal MERLIN, Mme Anne-Marie DESBROUSSES, Mme Maryse WAUTHIER, Mme Camille JEAN-LOUIS

ABSENTS : M. Sébastien CAFFART, M. Hervé GODARD

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH

POUVOIRS : Mme BÖSCH a donné pouvoir à M. Alain LECOMTE

Secrétaire de séance : M. Pascal MERLIN

o*o*o*o*o

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30. Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2013.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour de la présente réunion :

- Vote et adoption des Restes à Réaliser d'investissement 2013 pour report au budget 2014
- Ouverture de crédits au budget 2014 pour l'impression des dossiers d'arrêt du projet de PLU

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS ET DECISIONS :

► Le conseil municipal ayant eu à sa disposition tous les documents relatifs à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (porter à la connaissance, les courriers d'échanges et compte rendu qui se sont tenus avec les personnes publiques ayant demandé l'association, le dossier de concertation, le projet de PLU sur lequel il est amené à se prononcer), Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'ils doivent tirer le bilan de la concertation et délibérer sur l'arrêt du projet de PLU.

ENTENDU l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Tire le bilan de la concertation
- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune tel qu'annexé à la délibération
- Dit que le projet de PLU sera transmis pour avis aux personnes publiques

► Après avoir constaté le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter qui ressort à 123 897.40 € et le montant des recettes d'investissement à reporter qui ressort à 0 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1° ADOPTE les états des restes à réaliser suivants :

En dépenses :

Chapitre 20, article 202 (frais d'étude PLU)	15 029.58 €
article 2031 (frais étude mission aménagement Traversée du village)	10 340.77 €
Chapitre 21, Article 2112 (achat divers terrain voirie)	7 845.00 €
Article 2111 (achat terrain projet parking village)	74 000.00 €
article 2117 (achat terrain boisé)	500.00 €
Chapitre 23 article 2315 (divers travaux voirie)	16 182.05 €

En recettes : NEANT

2° **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3° **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget primitif de l'exercice 2014.

► Afin de faire imprimer les 6 dossiers d'arrêt du projet du PLU et de régler la facture correspondante avant le vote du budget primitif 2014, **le conseil municipal DECIDE que cette somme de 1056 € sera réglée à l'article 202 du budget 2014.**

QUESTIONS DIVERSES

► NEANT

Vu pour être affiché 16 janvier 2014 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.
A Sept-Sorts, le 16 janvier 2014.

Le Maire,
François ARNOULT.

